

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITION D'INSCRIPTION

Les inscriptions par téléphone, courrier postal et e-mail sont admises et ne sont prises en compte définitivement qu'à réception de leur confirmation écrite dans un délai de 48 heures après réception du dossier d'inscription dûment complété et signé **ET** du versement des arrhes. Tous les tarifs sont forfaitaires en TTC et comprennent la formation et la documentation pédagogique.

A réception de l'inscription, un mail de confirmation est envoyé au participant, accompagné de la convention de formation, d'un plan d'accès au lieu de formation et sur demande, la liste des hébergements possibles avoisinants.

Le solde de la formation devra être réglé par chèque ou virement **AVANT** le début de la session de formation, une facture acquittée sera alors remise au participant.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

1. Les demandes d'annulations

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Elle doit parvenir par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée. Dans ce cas, les arrhes sont remboursées en intégralité au participant. Dans le cas contraire, les arrhes ne sont pas remboursables.

Le solde de la formation est dû au premier jour de la prestation. Tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non-participation du participant. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le participant est empêché de suivre la formation, il peut résilier le présent contrat ou participer à la prochaine session du module sélectionné. En cas d'annulation pour force majeure pendant la session de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à cette convention.

2. Les demandes de remplacement et de report d'inscription

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment et doivent être confirmées par écrit pour la rédaction des documents administratifs. Les demandes de report d'inscription sont admises d'une session à une autre dans la limite des places disponibles, si le bénéficiaire en informe l'établissement au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du module initialement réservé. La demande doit être confirmée par écrit.

3. Les engagements de l'organisateur

En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'Établissement devra proposer un report ou rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

L'établissement se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d'annuler cette formation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés ou à votre convenance un avoir sera émis.

L'établissement se réserve le droit de reporter la formation, le contenu du programme ou de son formateur si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au client. L'établissement ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages consécutifs à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le client peut accéder aux informations le concernant les rectifier et s'opposer à leur traitement.

*Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le secrétariat au
06.95.50.52.55 ou info@cffb-var.fr*